

VOTATIONS DU 24 NOVEMBRE 2024 : J'♥ MON MANÈGE

# Oui

à l'initiative pour le maintien  
d'un manège équestre à Meyrin



**OUI** à l'initiative pour le manège  
**NON** au contre-projet «bout de bois»

***Pour le maintien  
du Manège de  
Meyrin***



***Le comité  
d'initiative***

# OUI À L'INITIATIVE POUR LE MAINTIEN DU MANÈGE DE MEYRIN

Le Conseil d'Etat décrète la **VALIDITE** de l'initiative en tous points par un **arrêté** daté du 21 décembre 2022 et ceci **en opposition au Conseil administratif** qui aurait souhaité son invalidation.



ge.ch



## L'initiative communale "Pour le maintien d'un manège équestre sur la commune de Meyrin" déclarée valide

Le Conseil d'Etat a déclaré valide l'initiative populaire communale "Pour le maintien d'un manège équestre sur la commune de Meyrin". Celle-ci demande aux autorités municipales le maintien d'un manège avec son école d'équitation dans la commune, avec une prolongation du droit de superficie actuel au-delà de 2026. Ce délai doit permettre la construction et le déménagement du manège sur un nouveau site communal réservé à cet effet.



### Le Conseil d'Etat déclare (extraits de l'arrêté du CE) :

- (...) une éventuelle prolongation du droit de superficie (DDP) **est conforme aux dispositions du droit de l'aménagement du territoire** applicables à la parcelle considérée.
- (...) **Le Conseil municipal pourrait donner l'impulsion et un préavis favorable pour une éventuelle demande de modification de zone**, créant éventuellement une zone spécifiquement dévolue à cette activité (**zone sportive**)
- (...) **Si la concrétisation dépend pour partie de l'action de l'exécutif communal (CA) ainsi que, potentiellement, en cas de modification de limites de zones, du concours des autorités cantonales, elle pourra être mise en œuvre au moyen d'une délibération du conseil municipal.**
- (...) L'initiative ne se heurte ainsi à aucun obstacle insurmontable et **elle respecte donc l'exigence d'exécutabilité.**



Le Manège sera maintenu sur la Commune de Meyrin, malgré les immeubles des Vergers.

« **En conclusion, les conditions de validité de l'initiative sont toutes réalisées** » (CE le 21.12.2022)

## VOTEZ OUI À L'INITIATIVE POPULAIRE



Un lien solide tissé depuis trois générations entre le village et la cité.



**L'avis de Giovanni Mastroianni, candidat au CA de Meyrin en 2025.**

Je soutiens à fond l'initiative populaire **pour le maintien du Manège équestre avec son école d'équitation sur la commune de Meyrin.** Le manège fait partie du patrimoine historique de notre commune.

L'urbanisation massive de ces dernières années, notamment dans le quartier des Vergers, ne justifie pas la disparition de ce lieu magique aux yeux de très nombreux adultes et enfants de Meyrin.

Ma fille de 6 ans fréquente ce centre et, au-delà des cours d'équitation, elle y trouve un épanouissement auprès des chevaux et poneys qui vivent dans une structure adaptée à leurs besoins. Comment pourrais-je lui annoncer qu'elle devra cesser de pratiquer sa passion au profit de nouvelles constructions ?

**Pour que survive ce lien tissé depuis des générations entre la campagne et la cité, faites comme moi et votez OUI à l'initiative en faveur du maintien du manège équestre et refusez le contreprojet qui est une manière sournoise de vouloir sa destruction dans 5 ans.**

# NON AU CRÉDIT DE 87.5 MILLIONS POUR LA NOUVELLE MAIRIE

## et les aménagements des espaces publics

**NON** à une « maison de la citoyenneté » dont les 1150 citoyens-référendaires ont été insultés et critiqués par les élus qui ont tout fait pour dénigrer notre référendum.

**NON** car il est **FAUX** de parler de la « réalisation de l'ensemble des éléments du projet Cœur de cité ». Les CHF 108,5 mio ne concernent ni la rénovation du Forum (refusée par le souverain en novembre 2020), ni le Parking souterrain (payé et construit par le propriétaire du CCM)

**NON** à l'explosion des coûts pour une nouvelle mairie qui était estimée à CHF 7,5 mio en 2005, et qui, après l'ajout de l'aménagement des espaces extérieurs, passe à CHF 45 mio en décembre 2018, alors qu'au plan des investissements 2021 il y est inscrit CHF 60 mio. Le devis

général présenté « en commission municipale » s'élève à hauteur de CHF 104,7 mio en décembre 2022, pour atteindre un coût total de CHF 108,5 mio en avril 2024. Plus de CHF 17,5 mio figurent aux « honoraires et salaires », et une somme de CHF 9,8 mio est prévue pour les « divers et imprévus ».

**NON** à un monstre de béton et de métal dont le cinquième étage est inutile. Il est réservé en vue d'une hypothétique location.

**NON** à une dépense somptueuse qui n'intègre pas la construction d'un EMS, ni celle d'une crèche-garderie dont les besoins ont été clairement identifiés comme urgents et prioritaires.

**NON**, car la commune de Meyrin ne peut pas alourdir son budget de fonctionnement de CHF 6,5 mio de charges supplémentaires alors que le pouvoir d'achat des contribuables rétrécit comme peau de chagrin. Une baisse d'impôts serait la meilleure mesure à prendre au lieu de dépenser les excédents accumulés sans compter ! NON ?

**NON** à une luxueuse et inutile salle des mariages.



*C'est l'arbre qui cache la forêt et le béton. « Sous les pavés de la Place des Cinq-Continents, la dalle »*

**L'opinion de Cyril Nobs, conseiller municipal et candidat au CA de Meyrin en 2025**

**Je m'oppose fermement à ce crédit de construction de CHF 87,5 millions**, car il ne répond pas aux besoins urgents de notre population. **Face à la baisse du pouvoir d'achat que nous subissons tous**, je propose de lutter contre ce phénomène en évitant toutes dépenses exagérées et surtout celles qui ne sont ni urgentes, ni indispensables. Par contre, **le manque criant de places en crèches-garderies et en EMS** devrait être traité en priorité, plutôt que d'investir de sommes pareilles dans la construction d'une Mairie surdimensionnée.

Je regrette l'abandon du **poste de police municipale** comme initialement prévu. Le conseil municipal avait pourtant voté en décembre 2018 pour que la police municipale soit intégrée dans ce bâtiment. La décision soudaine de ce retour dans la mairie actuelle démontre à l'évidence un manque de respect des engagements pris à la suite des ateliers consultatifs et du programme qui fut imposé en 2020 aux participants du concours d'architecture.

**Mon objectif est clair :** veiller à l'utilisation des deniers publics de manière responsable afin de répondre en priorités aux véritables besoins avérés de la population de ma belle commune de Meyrin.



**VOTATIONS DU 24 NOVEMBRE 2024 À MEYRIN**

**Meyrin a un urgent besoin  
d'une crèche-garderie et  
d'un EMS, mais pas d'une  
aussi monstrueuse Mairie.**

**87.5 MILLIONS POUR LA MAIRIE  
et les aménagements des espaces publics :**

**NON**



***Pour une saine  
gestion des im-  
pôts meyrinois***

***Union démocratique  
du centre de Meyrin***

***Comité référendaire  
J'❤️ ma commune***